

Annexe n° 1

L'organisme : Agence tunisienne de coopération technique.

Domaine de la prestation : Candidature à un emploi dans le cadre de la coopération technique.

Objet de la prestation : Constitution du dossier de candidature à un emploi dans le cadre de la coopération technique.

Conditions d'obtention		
<p>- pour les candidats exerçant dans le secteur privé : être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de technicien.</p> <p>- être fonctionnaire ou agent d'établissement public ou para-public.</p> <p>- les candidatures du personnel du ministère de l'éducation et de la formation (l'enseignement primaire et secondaire) doivent être présentées par leur ministère.</p>		
Pièces à fournir		
<p>1 - un curriculum vitae rédigé en arabe, en anglais et en français, saisi, imprimé et enregistré sur une disquette,</p> <p>2 - une copie de chaque diplôme obtenu,</p> <p>3 - une copie de chaque attestation d'expérience professionnelle,</p> <p>4 - une copie d'une attestation de formation en langue anglaise ou une attestation de niveau provenant d'une institution agréée, en cas d'absence de l'une des attestations, fournir une copie dès que possible,</p> <p>5 - une photo d'identité,</p> <p>6 - deux (2) enveloppes timbrées portant le nom, prénom et l'adresse du candidat,</p> <p>7 - une photocopie de la carte d'identité nationale,</p> <p>8 - une photocopie du passeport (les quatre 4 première pages). En cas d'absence du passeport, veiller à envoyer les photocopies demandées à l'agence dès que le passeport est délivré.</p>		
Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<p>1) le formulaire à remplir par le candidat, disponible à l'agence tunisienne de coopération technique et sur les pages du site web de l'agence.</p> <p>2) dépôt du dossier de candidature (à l'exception du personnel éducatif de l'enseignement primaire et secondaire relevant du ministère de l'éducation et de la formation, leur candidature doit être présentée par leur administration d'origine).</p> <p>3) notification d'admission de candidature</p>	<p>- le candidat</p> <p>- le candidat</p> <p>- l'unité des études, des candidatures et de l'informatique à l'agence tunisienne de coopération technique.</p>	<p>- vingt jours (20) à partir de la date de dépôt du dossier de candidature.</p>
Lieu du dépôt de candidature		
<p>Le bureau des candidatures de l'unité des études, des candidatures et de l'informatique à l'agence tunisienne de coopération technique, et ce :</p> <p>- directement par dépôt du dossier à l'agence, l'adresse : ATCT rue Salah Eddine El-Amami centre urbain nord de Tunis (route de l'aéroport - près de la cité des sciences).</p> <p>- ou par courrier postal : B.P n° 34 – 1080, Tunis, Cedex.</p> <p>- ou par courrier électronique : E-mail : atct@meci.gov.tn</p> <p>- ou par fax : 71.703.010</p>		
Lieu d'obtention de la prestation		
<p>Le bureau des candidatures à l'agence tunisienne de coopération technique</p> <p>L'adresse : Rue Salah Eddine El-Amami, centre urbain nord B.P n° 34 - 1080 Tunis Cedex.</p>		
Délai d'obtention de la prestation		
<p>Vingt jours (20) à partir de la date de dépôt du dossier de candidature.</p>		
Références législatives et réglementaires		
<p>- Loi n° 72-35 du 27 avril 1972, portant création de l'agence tunisienne de coopération technique, telle que modifiée par la loi n° 92 -103 du 2 novembre 1992.</p> <p>- Loi n° 85-75 du 20 juillet 1985, relative au régime applicable aux personnels de la coopération technique.</p> <p>- Arrêté du ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur du 30 janvier 1996, portant fixation des cas nécessitant la légalisation de signature ou la certification des copies à l'original pour les documents et attestations demandés des citoyens par le ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur et les établissements publics sous tutelle.</p>		